

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 4 septembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne**

**NOR : JUSF2325092A**

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne.

**ARRETE :**

## **Article 1**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaire : Madame Aurélie MILCENT
- Suppléant : Monsieur Daniel NICOLAS

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

□ Titulaires : Madame Frédérique FARINACCI  
Monsieur Marc HERNANDEZ  
Monsieur Carlos LOPEZ  
Madame Pascale TERRIER  
Madame Béatrice WALSER

□ Suppléants : Madame Eloïse CHAUMEIL  
Monsieur Stéphane FRECHOUX  
Madame Natacha GRELOT  
Monsieur Frédéric LAUROZ  
Monsieur Yannick LEROUX

### **Article 2**

L'arrêté du 17 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne est abrogé.

### **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 4**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 septembre 2023.

**La directrice territoriale  
de la PJJ de l'Auvergne,  
Magali CHANAL**

